

# Lettre d'information n°4

## Invitation au Forum de partage

**Le mardi 28 mai 2024**

À la salle des fêtes de Coupéville

**De 18h30 à 20h**

À la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Moivre

**De 16h30 à 18h**

La rencontre, ouverte à tous, aura pour thème :  
**La présentation de l'implantation retenue**

**Projet éolien de la Voie Pouçoise  
en réflexion sur les communes  
de Coupéville et  
Saint-Jean-sur-Moivre**

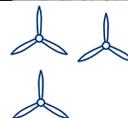
## Retour sur la 2<sup>ème</sup> rencontre de concertation

La deuxième rencontre de concertation sur le projet s'est tenue le 4 avril à la salle communale de Coupéville.

En plus des habitants de Saint-Jean-sur-Moivre et de Coupéville présents à la rencontre pour s'informer sur le projet et proposer des bénéfices que le futur parc éolien pourrait apporter, les maires des communes d'implantation et de la commune voisine de Poix étaient également présents.

Suite à une présentation du projet et de la concertation mise en place, les bénéfices apportés par le projet ont été listés. Les mesures Eviter, Réduire, Compenser ont été différenciées des recettes fiscales apportées par le projet aux communes d'implantation et des mesures d'accompagnement destinées à l'ensemble de la population.

Les participants ont ensuite été invités à proposer des idées pour augmenter les bénéfices du projet. Ainsi, et après un temps d'échange et un travail collectif, l'ensemble des participants a souhaité que le projet puisse contribuer à la mise en place de l'ensemble des mesures ayant un bénéfice collectif, notamment écologique et en matière de mobilité douce, qui impliquent les communes d'implantation et la Communauté de communes.



## Le comité de projet

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 prévoit la création d'un comité de projet afin d'assurer une «concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables».

Ainsi, un comité de projet aura lieu dans le cadre du projet de parc éolien de la Voie Pouçoise le 29 mai 2024. Toutes les communes situées dans un rayon de 6km ont été invitées à participer ainsi que la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.

## Rappel du site internet

[www.eolien-voiepoucoise.com](http://www.eolien-voiepoucoise.com)

